



# Le 7 MARS :

## TOUS ENSEMBLE !

### SALARIES, ETUDIANTS, LYCEENS POUR LE RETRAIT DU CPE

#### Manifestations à :

- F BOURGES ,10 H 45 - Place Séraucourt
- F VIERZON, 10h30 – Forum République
- F St AMAND, 11h45 – Place Carrée

- F Après le Contrat Nouvelles Embauches créé dans toutes les entreprises de moins de 20 salariés pour contourner le recrutement en CDI ?
- F Après "l'assouplissement" des licenciements économiques par la loi de janvier 2005,
- F Après l'ouverture au travail de nuit à partir de 15 ans pour de nombreux apprentis,
- F Après le contrat dernière embauche pour les Seniors, le gouvernement donne une nouvelle impulsion au démantèlement du droit du travail.

Il crée le CPE pour les jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés. Avec ce contrat, les employeurs pourront licencier à tout moment et sans motif. Aucune garantie n'est donnée à l'entrée au CDI au bout de la période des 2 ans.

Demain, si on les laisse faire, Medef et gouvernement remplaceront le CDI par un "contrat unique", inspiré du CNE et CPE, qui permettra les licenciements rapides et sans motif.

#### ⊖ Le Contrat Première Embauche ne garantit pas l'embauche

- F Ce n'est pas le contrat de travail qui crée l'emploi c'est la croissance
- F Avec le CPE les jeunes n'auront pas plus de chances de trouver un emploi qu'avant :
  - ceux qui entraient dans la vie active par le CDD ou l'intérim n'auront toujours pas accès à l'emploi stable.
  - Ceux qui avaient accès au CDI (60% des jeunes) devront passer par la case CPE : deux ans à l'essai, licenciement sans motif à tout moment, aucune garantie d'accès au CDI.

#### ⊖ Le C.P.E. ne met pas le pied à l'étrier de l'emploi

- F Le gouvernement le reconnaît : on pourra aller de CPE en CPE jusqu'à 26 ans sans jamais accéder au CDI.
- F La prise en compte des périodes de stages, apprentissages, CDD déjà effectués dans l'entreprise est un leurre puisque l'employeur n'est pas tenu de faire déboucher le CPE sur une embauche effective. Ces périodes avant CPE ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indemnité de licenciement.

#### ⊖ Le C.P.E. c'est la précarité sans aucune sécurité

L'accès au CDI restera inaccessible pour la plupart des jeunes et des salariés qui empileront périodes d'essais sur périodes d'essais sans jamais accumuler de droits.

Le gouvernement prétend qu'il s'agit du contrat "le plus social pour les jeunes jamais réalisé", mais :

- F l'indemnité de licenciement (8% des sommes perçues) est inférieure à celle prévue pour les CDD (10%). L'allocation chômage n'est que de 17 euros supérieure au RMI, elle est versée pendant 2 mois pour le jeune en CPE et 1 mois pour le salarié en CNE, s'ils sont licenciés après 4 mois d'activité.
- F le droit individuel à la formation (20 heures par an) sera proportionnel au temps travaillé avant le licenciement. C'est ridicule aussi bien à l'égard des jeunes diplômés (quelques heures alors qu'ils ont des années d'études) que pour ceux qui sont sans diplôme et qui auraient besoin de formations conséquentes.

## Ø **Le C.P.E. c'est la précarité pour les jeunes et la fragilisation du contrat de travail de tous les salariés**

F C'est un véritable dumping social qui se met en place.

Les contrats de travail favorisant une plus grande vulnérabilité des salariés seront mis en concurrence avec ceux qui comportent encore des droits pour les salariés.

Déjà le Medef, l'OCDE et les idéologues libéraux réclament un contrat de travail unique par lequel les employeurs pourraient à tout moment licencier leurs salariés sans motif.

Ce serait un moyen considérable de pression contre les droits des salariés : ils pourraient, comme on le voit déjà dans le CNE, être licenciés pour avoir été malades, avoir demandé le paiement de leurs heures supplémentaires, le respect de leur durée du travail, de leur salaire ou de leurs attributions.

Le Medef veut aussi obtenir que le Smic et la durée du travail ne fassent plus l'objet de références légales.

## **STOP à la précarité, OUI à l'emploi stable et reconnu**

**La Cgt agit pour :**

- F Le retrait du Contrat Première Embauche et du Contrat Nouvelles Embauches.
- F La Sécurité Sociale Professionnelle, le droit à l'emploi stable, à la progression de salaires et de qualifications tout au long de la carrière professionnelle même en cas de changement d'employeur.
- F La résorption de la précarité.
- F Une politique économique, industrielle et de Service Public, orientée sur la croissance et le plein emploi.

## **TOUS ENSEMBLE LE 7 MARS**

Avec tous les syndicats de salariés, les syndicats lycéens et étudiants, le collectif des organisations de jeunesse

- e **Réussissons de puissantes manifestations dans tout le pays pour le retrait du CPE.**
- e **Décidons de toutes les modalités d'actions (arrêts de travail, débrayages, rassemblements, etc...) permettant la réussite des manifestations et l'expression la plus large des salariés.**
- e **Imposons des négociations à tous les niveaux sur nos revendications.**

### **Manifestations à :**

- F **BOURGES, 10 h 45 - Place Séraucourt**
- F **VIERZON, 10h30 - Forum République**
- F **St AMAND, 11h45 - Place Carrée**